



Droit de visite pas respecté

Par **fruite59**, le **18/01/2008** à **17:47**

bsr rnrnrnje voulais demander si y'aurais pas un moyen que mon ex mari soit obligés de respecter son droit de visite car il fait a sa convenance , des fois c 2wk end en suivant , ou alors annule une semaine avant , reste 3wk end sans les voirs , enfin un peu compliqué et les enfts le ressentent , je n'arrive pas a avoir un dialogue car Mr fait le sourd ! comment lui faire assumer ses responsabilités?rnmrci de me lire en attente d'une réponse

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **17:54**

Bonsoir,rnrnVous avez eu un jugement de divorce et que dit ce jugement, en ce qui concerne la garde et l'hébergement des enfants ?rnrnA vous lirernrnlly31

Par **fruite59**, le **21/01/2008** à **12:31**

bjr rnrnmrci tout d'abord de me répondre, sur mon jugement il est inscrit les week end de grd repos car mon ex fait les postes et devrait me donner son planning 8 jours a l'avance mais celui ci ne le fait pas ! rncomment m'y prendre pour lui faire respecté ?rn dans l'attente , recevez mes salutations!

Par **ly31**, le **21/01/2008** à **12:47**

Bonjour,rrnrnJe vous conseille de lui faire un courrier recommandé avec A.R.en lui rappelant ces obligations et en y joignant une partie de ce qui est dit dans le jugementrrnrnMerci de me tenir informéernrnJe vous souhaite une bonne journéeernrnly31

Par **fruite59**, le **21/01/2008 à 17:24**

bsrrnrnmerci je le ferais et puis je en informer l'avocat?rrnrnsalutations!

Par **ly31**, le **21/01/2008 à 18:11**

Bonsoir,rrnrnVous avez un Avocat personnel ? ?rrnrnA vous lireernrnly31

Par **fruite59**, le **22/01/2008 à 11:57**

bjr lilyrrnrnj'en ai un qui s'est occupé de mon divorce , et de meme j'attend des nouvelles pour l'augmentation de pension et mediation familiale depuis Novembre (j'ai l'aide judiciaire) mais je ne sais pas si mon mari peut se servir de mon courrier et risposté ?rncordialement

Par **ly31**, le **22/01/2008 à 12:07**

Bonjour,rrnrnPuisque vous avez un Avocat, je pense qu'il est préférable de le contacter et l'informer sur l'attitude de votre ex marirrrnrnDans votre cas c'est à votre Avocat d'intervenirrrnrnJe vous souhaite bon couragernrnly31

Par **fruite59**, le **22/01/2008 à 18:24**

merci de vos conseils rrrnsinceres salutations !